

STATIONNEMENT ZONE BLEUE DANS LE BOURG

Suite à l'aménagement du parking route d'Olliergues, la commune souhaite privilégier l'accès aux commerces et aux écoles en instaurant des zones bleues de stationnement limitées à 1h. Nous avons repéré des zones :

- Devant la boulangerie
- En dessous de la fontaine place du marché
- Le long du trottoir du Vival au bistrot Puissochet
- Rue de la Poste des 2 côtés de la place Maurice Pialat à CB Racing (pour l'école maternelle)
- Rue de Bourgeallat (pour le collège)

N'hésitez pas à faire part de vos retours et suggestions au **04 73 72 07 00** ou par mail : mairie@cunlhat.fr ou directement à l'accueil de la mairie.

CIRCULATION RUE DE LA POSTE

Le Conseil Départemental va installer des écluses de circulation à titre expérimental courant septembre et octobre 2023. Ce qui permettra, dans l'avenir, d'installer de manière pérenne un dispositif qui réduira la vitesse de circulation pour la sécurité de tous. Pour rappel : cette zone de circulation est déjà limitée à 30 km/h que peu d'automobilistes respectent.

UN CUNLHATOIS À L'HONNEUR !



Par décret du président de la République en date du 7 juillet 2023, le lieutenant-colonel Thierry LEGENDRE du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, a été nommé chevalier de la légion d'honneur. Cet insigne est la plus haute distinction honorifique civile et militaire de la République Française. Le corps municipal lui adresse ses plus vives félicitations.

ALFABUS – LE TRANSPORT SUR RÉSERVATION D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

À partir de la rentrée un nouveau service de transport sur réservation est mis en place sur le territoire.

La Ligne 10 : pour les habitants des communes d'Auzelles, Brousse, Condat les Montboissier, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon et Tours-sur Meymont. Cette ligne circulera sur réservation le mercredi matin à destination du parking du marché de Cunlhat et depuis votre domicile de 9h à 12h.

La Ligne 11 : une ligne de bus quotidienne avec des arrêts définis circulera du lundi au vendredi inclus, sur réservation également. Elle partira de l'Alleyras à 7h30 pour être à Giroux Gare à 8h15, avec un arrêt devant l'église de Cunlhat (7h45) et un autre Place de l'église à Tours-sur-Meymont (8h). Le retour se fera le soir avec un départ à 18h35 de la Gare de Giroux et une arrivée à l'Alleyras à 19h10 avec les mêmes arrêts que pour le trajet « aller ».

La réservation pourra se faire jusqu'à la veille du trajet ou du vendredi pour le lundi. Le prix du trajet est de 3€, à régler auprès du chauffeur. Pour réserver contactez le **04 80 00 70 00**.

MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Le département du Puy-de-Dôme organise des réunions d'information sur le métier d'Assistant(e) Maternel(le). Vous souhaitez exercer un véritable métier à votre domicile ? Vous aimeriez vous occuper d'enfants que vous accueillerez la journée ? Vous avez des qualités relationnelles et éducatives ? Vous êtes prêt(e) à suivre une formation ? Rendez-vous le **jeudi 14 septembre 2023 à 14h** à la Maison des Solidarités d'Ambert, 9 rue des Châteaux. Inscriptions au **04 73 82 55 20**.

RESPIRE ! LA FÊTE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

La Communauté de communes propose un week-end festif à la salle de la Scierie et ses extérieurs, à Ambert les **22, 23 et 24 septembre**.

Au programme : ferme pédagogique, jeux en bois, balades en calèche, manège, marché d'artisans le samedi, vide-greniers le dimanche matin, balade nature en bord de Dore, ateliers sur le compostage, friperie, essais de vélos et de voitures électriques, lecture en hamac, remise des prix du jeu-concours « Collecte de textile », spectacle déambulatoire dans la ville, ateliers de réparation, ateliers couture etc...

Inauguration le **vendredi 22 septembre à 20h**, salle Ambert en Scène, Ambert : Théâtre participatif, 1h.

Compagnie Arts Qi Med. Avec l'air, l'eau est un des biens les plus précieux de l'humanité. Deux familles ont un conflit autour de l'eau, aurez-vous la solution ? Venez assister à la pièce et même participer pour en changer le cours si vous le souhaitez ! Gratuit, sur réservation au **04 73 82 76 91**.

Inscriptions au vide-grenier au 04 73 82 76 91 jusqu'au 20 septembre, emplacements gratuits.

Jeu-concours « Collecte de textile », **du 11 au 24 septembre**

Faites le vide pour une rentrée en toute légèreté ! De nombreux lots à la clef (bons d'achat dans les commerces locaux – 300€ pour le grand gagnant, 150€ pour les suivants ; et plein d'autres surprises)

- Triez les textiles (vêtements, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie) dont vous ne vous servez plus, apportez-les et remplissez un bon de participation :
- En semaine (du lundi 11 au vendredi 15, et du lundi 18 au vendredi 22) : au service déchets d'Ambert Livradois Forez, 213 rue Anna Rodier, à Ambert, de 8h à 17h
- Le week-end du 23 et 24 septembre, à Respire ! La fête d'Ambert Livradois Forez (salle de la Scierie, Ambert)
- Rendez-vous pour le tirage au sort et la remise des prix dimanche 24 septembre à 16h30 à Respire ! La fête d'Ambert Livradois Forez

Votre composteur de jardin distribué sur le marché de Cunlhat

Retrouvez le programme dans vos commerces , médiathèques, mairies... et sur le site **ambertlivradoisforez.fr** .

Adopte un composteur : Afin de pouvoir respecter l'obligation de trier à la source les déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2024, le service déchets de la Communauté de communes propose d'adopter gratuitement un composteur à l'issue d'une petite formation d'une heure.

Rendez-vous **mercredi 4 octobre** au marché de Cunlhat pour deux sessions, à **9h et 11h**.

Inscriptions sur le site **ambertlivradoisforez.fr**, page « compostage » ou par téléphone au **04 73 82 76 91**.

RÈGLEMENTATION BOISEMENT

Dans le cadre de la révision de la réglementation des boisements (mise à jour de la carte de 2013), les propriétaires forestiers peuvent signaler les cas particuliers, ou incohérents. Ces cas seront débattus et évalués par la commission de révision de la réglementation.

Un formulaire est à remplir et à retourner en mairie **avant le 15 septembre**. Indiquer le nom du propriétaire, les références cadastrales de la parcelle, sa désignation dans la réglementation actuelle, le souhait ou l'interrogation pour sa nouvelle désignation. La carte de 2013 est consultable en mairie, ainsi que les explications détaillées des différents périmètres.

Eric Dailhous, élu référent pour la révision de la réglementation, reste à votre disposition tout au long de la procédure (contact par l'intermédiaire du secrétariat de mairie).

Lorsque la carte sera remise à jour, chaque propriétaire devra se conformer ou se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Pour information les différents zonages existants :

- un périmètre à boisement interdit (dont un sous périmètre interdit après coupe rase)
- un périmètre à boisement réglementé (dont un sous périmètre réglementé après coupe rase)
- un périmètre à boisement libre (dont un sous périmètre à reconquérir)